

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2019

## Rappel ordre du jour :

- Attribution des subventions aux associations
- Attribution subvention de fonctionnement au CCAS
- Décision modificative n°1- budget communal
- QUESTIONS DIVERSES

**PRESENTS :** BASSET Catherine, CROZIER David, LAFOND Max, VERNET Sébastien, REYNAUD Daniel, CHAPUS Bernard, MARCON Denis: ROMESTANT Philippe,  
**ABSENTS EXCUSÉS**

Mr le Maire ouvre la séance à 20h30

Le compte rendu de la dernière réunion du conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents, ceux-ci signent la feuille d'émargement.

## OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à accorder des subventions aux associations pour l'année 2019. Il rappelle le montant des subventions allouées en 2018 et propose aux élus de reconduire le versement du même montant aux mêmes associations.

Soit :

ACCA .....	200 €
FNACA CHOMERAC.....	100 €
ASSO EDUCATION POPULAIRE DE ROCHESSAUVÉ .....	300 €
FNATAH.....	100 €
COIRON TONIC.....	300 €
RESTOS DU CŒUR ARDECHE .....	200 €
JC COMPETITION .....	100 €
ŒUVRE POMPIERS.....	100 €
ROCHENFETE.....	500€
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS.....	150€
SOU DES ECOLES.....	500€
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS.....	100€

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- ✓ décide d'attribuer ces montants pour l'année 2019 pour un total de **2650€**.
- ✓ Charge le maire d'inscrire ces dépenses au budget 2019, chapitre 65 , article **6574**.

**OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE AU C.C.A.S. DE ROCHESSAUVÉ**

Le Maire expose que pour son bon fonctionnement sur l'année 2019, le CCAS de la commune a besoin de fonds. Aussi il propose un mandatement de la section de fonctionnement du budget communal vers le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- ✓ Décide le mandatement de 3000€ pour le budget CCAS
- ✓ Charge le maire d'inscrire ces dépenses au budget 2019, article **657362**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL**

Afin de régler les emprunts au 1641, le montant voté au budget primitif n'étant pas suffisant, le Maire propose au Conseil municipal la décision modificative suivante :

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chap) /Opération	Montant	Article (chap) /Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	600.00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	600.00
	<b>600.00</b>		<b>600.00</b>

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (chap) /Opération	Montant	Article (chap) /Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-600.00		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	600.00		
	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>600.00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>600.00</b>

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

**QUESTIONS DIVERSES**

Voirie :

Une estimation pour les travaux de voirie 2019 a été faite. La consultation des entreprises a été lancée par la Mairie sur la plateforme « achatpublic » jusqu'au 11 juin.

Expertise salle des fêtes et mairie :

Les différentes investigations se poursuivent.  
L'expert a rendu un premier bilan. Un point de litige subsiste concernant les contre-bardages.  
Un devis est demandé.

Adressage communal :

Le conseil reprend les propositions de dénomination des voies.  
Un point concernant le village est à éclaircir avec la société en charge de l'adressage.  
M.VERNET se chargera de les appeler.  
Des devis concernant les plaques individuelles et les plaques de rues seront demandés.

Problème cimetière :

Une personne s'est présentée en Mairie pour un problème de détritrus près de sa concession familiale entre autres désagréments.  
M. LAFOND prendra rendez-vous avec elle pour se rendre sur place.

Mur « rue de la source » :

Un riverain a signalé que le mur est en mauvais état. Les conseillers iront voir sur place et le propriétaire sera contacté.

Ecoulement des eaux pluviales quartier du Pré

Un problème d'écoulement des eaux pluviales au quartier du Pré est signalé par un propriétaire.  
Le fossé se bouche suite au déversement des eaux communales supérieures.  
Les conseillers municipaux iront sur place pour estimer les besoins.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire  
Max LAFOND

